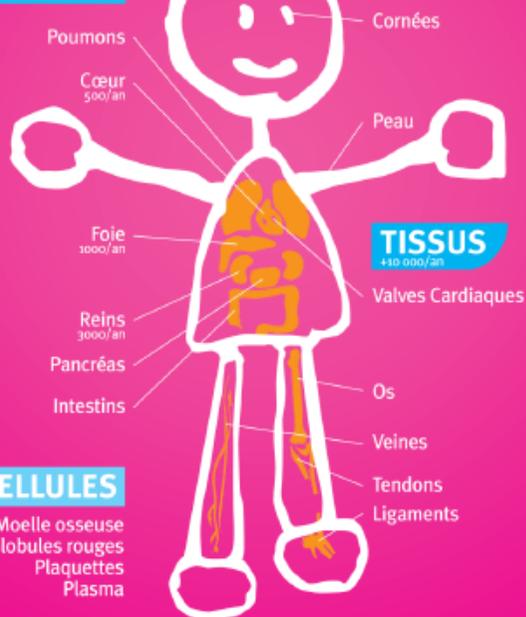


Que peut-on greffer ?

ORGANES



CELLULES

Moelle osseuse
Globules rouges
Plaquettes
Plasma

Pour le prélèvement à la greffe : Des délais très courts

6 à 8h : Poumons	8h : Intestins
4 à 5h : Cœur	16h : Pancréas
12 à 18h : Foie	24 à 36h : Reins

OUI au Don
d'organes et
de moelle osseuse !

Pour en savoir plus :
FRANCE ADOT 16
86, Avenue du Général de Gaulle 16800 SOYAUX
☎ 05 45 39 84 50

Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains



Être Donneur d'organes :

Le don d'organes est possible à tout âge.

Plus que l'âge, c'est avant tout l'état de santé du donneur qui compte.

Dans le cas du décès d'un enfant, ses deux parents doivent autoriser le prélèvement de ses organes. De tels dons permettent de greffer un autre enfant.

Si l'enfant avait fait part d'une volonté personnelle sur le don d'organes, elle est prise en compte.

La loi de santé en France fait ainsi de chaque citoyen un donneur potentiel à son décès. C'est le principe du consentement présumé. *A contrario*, chacun.e est libre d'exprimer son opposition au don d'organes en s'inscrivant notamment sur le Registre National des Refus.

⚠ Don d'organes ≠ Don du corps à la science.

Être Donneur de moelle osseuse :

Cela signifie être volontaire et accepter de donner à un patient que l'on ne connaît pas.

Il faut remplir aussi les conditions suivantes :

- avoir plus de 18 ans et moins de 36 ans lors de l'inscription sur le Registre des volontaires,
- être en parfaite santé,
- Répondre à un questionnaire de santé et à terme effectuer un test (sanguin ou salivaire) déterminant son groupe tissulaire. La moelle osseuse du donneur doit être la plus compatible possible avec celle du receveur.

Le prélèvement de moelle osseuse en lui-même s'effectue au choix du médecin soit par aphérèse (comme un don de sang), soit par ponction dans les os postérieurs du bassin.

⚠ Ne pas confondre moelle osseuse et moelle épinière !

FRANCE ADOT en Charente :

L'ADOT 16 a été fondée en 1987 par le Dr Jean BONCOEUR (†), médecin généraliste. Marie-Claire PAULET assure sa succession depuis Mai 1994.

L'équipe de bénévoles est constituée d'une dizaine de personnes, dont greffés et famille de donneurs. Objectif : mobiliser les bonnes volontés pour diffuser le message solidaire du don et de la greffe.



Pour en savoir plus :
FRANCE ADOT 16
86, Avenue du Général de Gaulle 16800 SOYAUX
☎ 05 45 39 84 50

Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains

